

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatorzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt et un, au lieu habituel de séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 6 citoyens

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022
 - Activités financières de fonctionnement et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2022/2023/2024

Période de questions du public et les questions reçues par courriel selon les directives gouvernementales concernant exclusivement le budget

Levée de l'assemblée

322-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

323-2021

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2021	2022
<u>REVENUS</u>		
Taxes	3 370 026 \$	3 404 235 \$
Paievements tenant lieu de taxes	188 509 \$	215 047 \$
Sécurité publique	10 000 \$	10 000 \$
Hygiène du milieu	1 200 \$	1 200 \$
Autres services rendus	196 623 \$	182 848 \$
Imposition de droits	105 200 \$	146 000 \$
Amendes et pénalités	9 500 \$	9 500 \$
Intérêts	16 550 \$	16 000 \$
Autres revenus	14 140 \$	12 000 \$
Transferts	<u>126 506 \$</u>	<u>157 062 \$</u>
TOTAL :	4 038 254 \$	4 153 892 \$

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

	2021	2022
<u>CHARGES</u>		
Administration générale	666 937 \$	762 927 \$
Sécurité publique	646 859 \$	257 228 \$
Transport	1 104 548 \$	1 174 827 \$
Hygiène du milieu	1 127 342 \$	1 122 790 \$
Santé et bien-être	73 321 \$	53 994 \$
Aménagement, urbanisme et développement	200 139 \$	184 114 \$
Loisirs et culture	582 544 \$	616 871 \$
Frais de financement	164 377 \$	156 474 \$
Sous-total :	4 566 067 \$	4 749 675 \$
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>		
Amortissements	1 141 251 \$	1 162 753 \$
Coût des propriétés vendues	-0 \$	-0 \$
Sous-total :	-1 141 251 \$	-1 162 753 \$
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Remboursement de la dette à long terme	543 700 \$	537 700 \$
Activités d'investissement	552 230 \$	477 650 \$
Sous-total :	1 095 930 \$	1 015 350 \$
TOTAL :	4 520 746 \$	4 602 272 \$
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
AVANT AFFECTATIONS	482 492 \$	448 380 \$
<u>AFFECTATIONS</u>		
Surplus accumulé affecté	-445 125 \$	-395 000 \$
Surplus accumulé non affecté	-0 \$	-0 \$
Surplus règlements d'emprunt urbain	-0 \$	-0 \$
Surplus règlements d'emprunt général	-33 437 \$	-8 437 \$
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	43 160 \$	28 000 \$
Fonds réservés (loisir général)	-36 089 \$	-62 023 \$
Fonds réservés (carrières et sablières)	-11 001 \$	-10 920 \$
Total :	-482 492 \$	-448 380 \$
EXCÉDENT NET	0 \$	0 \$
<u>FONDS D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>REVENUS</u>		
Taxes foncières générales	552 230 \$	477 650 \$
Taxes foncières de secteur	0 \$	0 \$
Transferts (subventions)	0 \$	0 \$
Autres revenus	0 \$	0 \$
Sous-total :	552 230 \$	477 650 \$
Financement emprunts à long terme	8 356 000 \$	3 294 500 \$
Surplus accumulés	0 \$	353 000 \$
Fonds de roulement	0 \$	124 000 \$
Fonds réservés	0 \$	0 \$
Sous-total :	8 356 000 \$	3 771 500 \$
TOTAL :	8 908 230 \$	4 249 150 \$
<u>IMMOBILISATIONS</u>		
Administration générale	0 \$	0 \$
Sécurité publique	13 000 \$	83 000 \$
Transport	2 431 450 \$	3 323 000 \$
Hygiène du milieu	6 420 000 \$	820 000 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	33 380 \$	12 750 \$
Réserve foncière	10 400 \$	10 400 \$
TOTAL :	8 908 230 \$	4 249 150 \$

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

IL est proposé par Stéphane Dion, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 telles que présentées.

324-2021

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022/2023/2024

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

Fonction	Dépenses antérieures au programme				Total des trois années
		Année 2022	Année 2023	Année 2024	
1- administration générale	0	0	0	0	0
2- sécurité publique	0	83 000	0	0	83 000
3- transport	0	2 495 250	0	0	2 495 250
4- hygiène du milieu	0	1 658 150	8 000 000	0	9 658 150
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	0	28 550	0	0	28 550
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	0	4 264 950	8 000 000	0	12 264 950

IL est proposé par Stéphane Dion, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 12 264 950 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES PAR COURRIEL SELON LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET

- Information concernant les procédures des séances du conseil municipal.
- Information concernant le nouveau poste de Responsable des communications.
- Information concernant le Programme triennal des immobilisations 2022/2023/2024.
- Information concernant les prévisions budgétaires du dégrilleur.
- Information concernant la participation municipale au centre culturel et sportif.
- Information concernant la réserve foncière de la réfection des rangs et les surplus affectés disponibles.
- Aucune question reçue par courriel.

325-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 39 heures.

Stéphane Dion
Maire

France Dubuc, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.